

Mise à jour réglementaire : mise en place des exclusions PAB

La société de gestion ABN AMRO Investment Solutions a décidé de se conformer aux orientations établies par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur la dénomination des fonds.

Ainsi, elle a modifié la liste d'exclusion des fonds ci-dessous, telle que définie dans les annexes précontractuelles, afin de refléter les exigences desdites orientations et rajouter les exclusions prévues dans les indices Paris Aligned Benchmark (PAB) :

- Neuflyze Euro Obligations ESG,
- Neuflyze Euro Actions ESG
- ABN AMRO Candriam ESG Treasury

Les exclusions PAB (Paris-Aligned Benchmark) permettent d'exclure les investissements dans des secteurs et entreprises qui ne sont pas alignés avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. L'objectif est de promouvoir un portefeuille d'investissement durable et respectueux du climat.

Cette mise à jour réglementaire ne requiert pas l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nous vous rappelons que tous les documents réglementaires du fonds (Kid PRIPPS, prospectus, annexe précontractuelle et règlement) sont disponibles sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

ABN AMRO Investment Solutions - AAIS

Limited company with Executive and Supervisory Board capital of 4,324,048 Euros registered with the RCS Paris under number 410 204 390,
Head office: 119-121 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France,
Approved by the AMF, dated 20/09/1999,
as a portfolio management company under registration number GP99-27